

# FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2017 - 2018

## PIECES A FOURNIR PAR ENFANT :

- la présente fiche d'inscription dûment remplie  
(avec approbation du règlement intérieur ci-joint)
- le paiement relatif à l'activité choisie :  
par chèque (en 1, 2, 3, 4 fois), par coupon sport ou chèque ANCV (en une seule fois)
- 1 certificat médical de moins de 3 mois  
déclarant l'enfant apte à l'activité sportive choisie
- 1 photo récente de l'enfant (pour le dossier d'inscription)     Taille t-shirt \_\_\_\_\_an(s)

Merci de  
coller la  
photo ici

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_ Ecole : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Tel domicile : \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_

Tel portable (mère) : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

Tel portable (père) : \_\_\_\_\_

Activités choisies	Tarif
<b>TOTAL ACTIVITE(S)</b>	=      €
<b>ADHESION</b>	+      7 €
<b>Réduction de 15 euros par activité, dès la 2è activité souscrite au sein d'une même famille</b>	-      €
Nom éventuel du premier enfant inscrit : _____	
<b>TOTAL GENERAL</b>	€

Je, soussigné(e), M. et/ou Mme \_\_\_\_\_ certifie avoir lu et accepté le règlement intérieur de l'association concernant l'enfant \_\_\_\_\_.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature du responsable légal :

- Nous recherchons des parents afin d'encadrer les enfants lors des séances de natation (accompagnement jusqu'au bassin, accompagnement aux toilettes, accompagnement aux vestiaires).  
Merci de nous indiquer si vous êtes disponibles régulièrement ou ponctuellement.    OUI     NON

Observations : \_\_\_\_\_

- Merci de joindre une enveloppe timbrée avec votre adresse pour toute demande d'attestation (CE/Caf)

Enveloppe timbrée (avec l'adresse de l'enfant)

Les dossiers d'inscription doivent être adressés, **complets**, jusqu'au 15 août 2017 au plus tard,  
à ASSOCIATION LES PETITS SPORTIFS • 21, avenue du Parc - 91220 Le Plessis Pâté  
Au-delà de cette date, les inscriptions devront se faire au Forum des Associations du 9 septembre 2017.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Virginie OLIVEIRA au 06 75 28 53 94

## PLANNING DES ACTIVITES PAR ANNEE DE NAISSANCE

	Enfants nés en	2015 à 2016	2014	2013	2012	2010 à 2011	2007 à 2009
		Préscolaires	PS	MS	GS	CP-CE1	CE2-CM1- CM2
<b>Gym Câline</b>	Lundi 16h30 17h15	✓					
<b>Multisports A</b> maternelles	Lundi 17h30 18h30			✓	✓		
<b>Multisports A</b> primaires	Lundi 18h30 19h30					✓	✓
<b>Multisports B</b> petite Section	Samedi 09h00 10h00		✓				
<b>Multisports B</b> maternelles	Mercredi 11h45 12h45			✓	✓		
<b>Multisports B</b> primaires	Mercredi 12h45 13h45					✓	✓
<b>Eveil Judo</b> maternelles	Mercredi 11h45 12h45			✓	✓		
	Samedi 11h15 12h15			✓	✓		
<b>Eveil Judo</b> primaires	Mercredi 12h45 13h45					✓	✓
	Samedi 12h15 13h15					✓	✓
<b>Eveil Taekwondo</b>	Jeudi 17h00 18h00		✓	✓	✓		
<b>Cirque</b> maternelles	Mardi 16h30 17h30		✓	✓	✓		
<b>Cirque</b> primaires	Mardi 17h30 18h30					✓	✓
<b>Eveil karaté</b>	Samedi 10h00 11h00			✓	✓	✓	
<b>Zumba</b> maternelles	Vendredi 18h00 19h00		✓	✓	✓		
<b>Zumba</b> primaires	Vendredi 19h00 20h00					✓	✓
<b>Eveil</b> <b>Aquatique</b>	Lundi 18h30 19h30			✓	✓	✓	✓
	ou Mercredi 17h00 18h00 18h00 19h00						

### TABLEAU D'AIDE AU PAIEMENT

Activité	Enfant	Activité	Tarif	Réduction	A payer
1				0 €	
2				-15 €	
3				-15 €	
4				-15 €	
5				-15 €	
6				-15 €	
			<b>Unitaire</b>	<b>Quantité</b>	
Adhésions (une par enfant)			7 €		
			<b>TOTAL FAMILIAL</b>		€

## REGLEMENT INTERIEUR

LES PETITS SPORTIFS est une association loi 1901 à but non lucratif. Agréée Jeunesse et Sports, elle a pour objet de permettre aux enfants, de 9 mois à 11 ans de découvrir de multiples activités sportives, sans esprit de compétition.

### ARTICLE 1 - Objet

Chaque adhérent (et le responsable légal pour les mineurs) doit prendre connaissance du règlement intérieur et en respecter les consignes.

Le présent règlement est applicable à tous les membres de l'association qui par le fait de l'adhésion, acceptent sans réserve les dispositions suivantes.

Le présent règlement peut être modifié par le conseil d'administration, qui le fera alors approuver par l'assemblée générale.

### ARTICLE 2 - Adhésion

La pré-inscription est validée uniquement si le dossier est complet (dépôt du 15 juin au 15 août 2017).

Au forum des associations, seuls les dossiers complets seront validés. Les dossiers incomplets seront sur liste d'attente, en attente des pièces manquantes et sous réserve de places disponibles.

La cotisation et le montant dû au titre de la participation aux activités doivent être versés à l'inscription dans sa totalité. Les coupons sport et les chèques ANCV sont acceptés, cependant ils doivent être versés en une seule fois au moment de l'inscription.

La saison sportive est fonction du calendrier scolaire, et s'étend de septembre (post forum des associations) à fin juin.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique. Une demande d'inscription doit être formulée pour chaque saison sportive.

L'association se réserve le droit d'affilier ses adhérents à la Fédération correspondant aux activités pratiquées.

### ARTICLE 3 - Séance d'essai

Une séance d'essai est accordée (le premier cours de la saison, en dehors des tests pour la natation). Les désistements doivent être formulés durant la deuxième semaine suivant le premier cours au plus tard.

Une enveloppe timbrée vous sera demandée pour toute demande de restitution du dossier.

### ARTICLE 4 - Etat d'esprit

Les Petits Sportifs du Plessis Pâté se doit d'être une association respectueuse d'un esprit sportif originel et de l'éthique sportive. Aussi, tout adhérent s'engage à entretenir bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres.

### ARTICLE 5 - Sécurité - Utilisation des locaux

Les locaux (salles de sport et vestiaires) sont mis à notre disposition par la municipalité du Plessis Pâté pour les activités pratiquées au gymnase Le Colombier, et la communauté Cœur d'Essonne Agglomération pour les activités aquatiques.

Il est interdit de pénétrer dans les locaux en dehors des heures de cours, sans autorisation des responsables (Professeur ou membre du Bureau). Chacun est tenu de respecter les locaux, le matériel ainsi que la propreté des lieux.

Concernant plus particulièrement l'activité aquatique, l'association et ses adhérents sont soumis au règlement intérieur de la piscine de Brétigny-sur-Orge (piscine de Cœur d'Essonne Agglomération) que vous pourrez vous procurer sur le site internet du Val d'Orge  
[http://www.agglo-valdorge.fr/reglement\\_2013BDpiscines.pdf](http://www.agglo-valdorge.fr/reglement_2013BDpiscines.pdf)

### ARTICLE 6 - Fonctionnement interne - Organisation

Pour les activités physiques et sportives, un certificat médical d'aptitude est obligatoire. En dépit du décret n° 2016-1157, un

certificat médical de moins de 3 mois attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité choisie est demandé pour l'assurance. **Aucun enfant ne pourra commencer une activité si ce document n'a pas été préalablement fourni.**

Pour le bon déroulement des cours, les enfants sont tenus de respecter les horaires fixés en début d'année.

**L'enfant doit être prêt 5 min avant le début du cours et être récupéré par son accompagnateur dès la sortie du cours.**

Des vestiaires sont tenus à la disposition des enfants, toutefois il est conseillé de ne pas y laisser d'objets de valeur. Merci de retirer aux enfants les bijoux qui peuvent représenter un danger pendant la pratique des activités. L'association ne saurait être tenue pour responsable de la perte ou disparition des objets et effets personnels.

**Merci de veiller à la pause toilettes avant chaque début de cours afin de perturber le moins possible le déroulement des activités, et de fournir à votre enfant une bouteille d'eau portant son nom.**

Les parents n'assistent pas aux cours à l'exception des manifestations organisées par l'Association ou autorisation exceptionnelle du personnel encadrant. Cette mesure (imposée par le plan Vigipirate toujours en vigueur) est également nécessaire dans l'intérêt des enfants afin de ne pas perturber leur concentration.

Afin de présenter l'association et rendre compte de son activité, nous nous réservons la possibilité de photographier les enfants lors des cours ou manifestations sportives, et de les publier dans les différents supports de communication de l'association y compris le site internet [www.petits-sportifs.fr](http://www.petits-sportifs.fr).

### ARTICLE 7 - Vacances scolaires

Pendant les vacances scolaires, les activités sportives sont suspendues, à l'exception des stages que l'association peut proposer.

### ARTICLE 8 - Responsabilité

Lors de l'inscription, les parents doivent fournir leurs coordonnées permettant de les joindre en cas de besoin.

L'enfant mineur est sous la garde de ses parents avant et après le cours, et dès lors que celui-ci n'a pas lieu pour quelque motif que ce soit. **Les parents devront donc s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant.** Pendant les cours, les enfants sont sous la responsabilité de l'éducateur.

En cas de blessure grave, et dans l'impossibilité de vous joindre, le personnel encadrant sera autorisé à appeler les services d'urgence.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et aux recommandations CNIL, les informations recueillies servent uniquement à la gestion des adhésions et ne sont divulguées à aucun tiers.

Vous avez un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez en faire la demande par mail à [lespetitsportifs@gmail.com](mailto:lespetitsportifs@gmail.com).

### ARTICLE 9 - Discipline

Toute personne qui perturbe, par ses faits et gestes ou attitude, le bon fonctionnement de l'Association pourra se voir radiée après en avoir été dûment avertie après délibération du conseil d'administration et des membres du bureau. L'association n'est pas tenue de rembourser la cotisation en cas de radiation d'un membre (cf. Statuts).

Mise à jour du 10/06/2017  
Approuvé en AG le 11/06/2017



## TARIFS DE LA SAISON 2017-2018

<u>Tarifs annuels</u> Cotisation et Assurance incluses	Gym Câline	Judo Karaté Taekwondo Zumba Cirque	Eveil Multisports	Eveil Aquatique
Plesséiens :	110 €	130 €	130 €	140 €
Autres communes:	125 €	145 €	145 €	155 €

Les tarifs ci-dessus **ne comprennent pas** le coût correspondant à l'adhésion à l'Association (7€, payables une fois pour chaque enfant inscrit) et qui sera à ajouter dans le calcul total (cf. fiche d'inscription).

Réduction de 15 euros par activité, dès la 2<sup>e</sup> activité souscrite au sein d'une même famille.

### DETAILS DES ACTIVITES

#### Gym câline (enfants nés en 2015 et 2016)

- Pré-scolaire, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte qui participera à la séance.

#### Eveil Multisports (enfants nés entre 2007 et 2014)

- Les enfants doivent être chaussés de **chaussons de gymnastique (uniquement)** pour les pratiques dans la salle de gymnastique et de **chaussures de sport dédiées** pour les pratiques dans le gymnase, et porter une **tenue adéquate (survêtement ou short et tee-shirt)**.

- Multisports A Maternelles (2012 à 2013) :**  
Sports collectifs (basket, hand), Roller, Athlétisme

**Multisports A Primaires (2007 à 2011) :**  
Sports collectifs, Badminton, Hockey sur roller, Athlétisme

**Multisports B Petite Section (2014) :**  
Athlétisme, Jeux de ballons, Cirque, Sports collectifs

**Multisports B Maternelles (2012 à 2013) :**  
Athlétisme, Gym, Cirque, Sports collectifs

**Multisports B Primaires (2007 à 2011) :**  
Athlétisme, Gym, Cirque, Sports collectifs

#### Judo (enfants nés entre 2010 et 2013)

#### Karaté (enfants nés entre 2007 et 2013)

- Les enfants doivent revêtir leurs kimonos une fois arrivés dans le vestiaire.

- La convention permettant aux enfants, inscrits au karaté le samedi, de participer aux cours du mardi du KCSPP a été suspendue sur décision du Conseil d'Administration.

#### Eveil Taekwondo (enfants nés entre 2012 et 2014)

- Les enfants doivent porter un leggin ou bas de jogging noir et un tee-shirt blanc.

#### Cirque et Zumba (enfants nés entre 2007 et 2014)

- Les enfants doivent être chaussés de **chaussons de gymnastique (uniquement)**, et porter une **tenue adéquate (survêtement ou short et tee-shirt)**.
- Les enfants peuvent être accompagnés d'un parent aux cours de Zumba.

#### Eveil Aquatique (enfants nés entre 2007 et 2013)

- Avant d'accéder au vestiaire, il est indispensable de se déchausser (un espace dédié est réservé à l'entrée de la piscine). Les enfants et leurs parents doivent attendre l'accompagnateur dans les vestiaires dédiés.
- Les parents sont priés d'attendre le retour de leurs enfants dans les vestiaires à la fin du cours.**
- Les enfants doivent porter un **maillot de bain et un bonnet**.
- Les groupes de niveaux seront réalisés en début de saison après deux séances de tests. Les convocations pour ces tests vous seront adressées par mail peu de temps après le forum des associations.

### REGLES SPECIFIQUES

- Un calendrier des cours de chaque activité sera distribué en début de saison, et ce pour toute l'année scolaire.
- Chaque activité est soumise à un **seuil minimum d'enfants inscrits**. Si celui-ci n'est pas atteint, l'activité ne pourrait être programmée.
- La description des activités est renseignée à titre indicatif. La programmation peut être adaptée en cours d'année par l'éducateur selon les besoins du groupe d'enfants.

Pièces restant à fournir :     Paiement     Certificat médical     Photo     Enveloppe timbrée (CE/Caf)

Les dossiers d'inscription doivent être adressés, **complets**, jusqu'au 15 août 2017 au plus tard, à **ASSOCIATION LES PETITS SPORTIFS • 21, avenue du Parc - 91220 Le Plessis Pâté**  
Au-delà de cette date, les inscriptions devront se faire au Forum des Associations du 9 septembre 2017.

**Pour tout renseignement, veuillez contacter Virginie OLIVEIRA au 06 75 28 53 94**